



Menace verbale susceptible de devenir physique

Par **louego**, le **28/03/2013** à **16:48**

Bonjour,

Je dois de l'argent à un vétérinaire peu scrupuleux qui a profité de ma faiblesse dans un moment douloureux. J'ai demandé un délai pour régler cette somme ou une possibilité de paiement en plusieurs fois mais cela m'a été refusé. Aujourd'hui, j'ai découvert que nos enfants vont à la même maternelle. Ce monsieur m'a menacé verbalement en me disant que si je ne fait rien d'ici samedi ça va faire mal, même très mal! Je suis une femme et il a sûrement profité du fait que mon mari n'était pas là... heureusement mes enfants n'ont pas entendu. Il m'a quand même surveiller pendant que je m'éloignais avec mes petits. Je ne peux pas le payer maintenant. A-t-il le droit de me menacer ainsi? Que puis-je faire? Mes enfants prennent habituellement le bus scolaire et j'ai peur qu'il s' en prenne à eux en mon absence.

Merci de me lire.

Par **moisse**, le **29/03/2013** à **10:22**

bonjour

Vous avez consommé une prestation que vous n'êtes pas en mesure de payer.

Il est donc compréhensible que votre créancier soit fâché.

Pour ce qui est d'une atteinte à vos jeunes enfants durant votre absence, dans la mesure où votre présence ne semble pas l'impressionner, il est peu probable qu'il attende votre absence pour commettre un acte quelconque ou une agression.